

(résultats préliminaires du Recensement de 1970 publiés en septembre 1972. Population totale du Brésil: 93.215.301 h.)

"La population brésilienne économiquement active est de l'ordre de 30 millions de personnes dont: près de la moitié sont des salariés (16,2 millions), plus de 10 millions sont des travailleurs autonomes, 465.000 sont des employeurs et près de 2,7 millions de personnes travaillent sans rémunération (membres de la famille de personnes qui travaillent pour eux-mêmes, en particulier dans la culture et l'élevage).

"Ces données font partie de la synopse des résultats préliminaires du Recensement démographique de 1970, dont les exemplaires édités par l'IBGE ont été hier mis en vente sur l'ensemble du territoire national.

"On y apprend également que, dans ces 30 millions de brésiliens actifs, 1/3 recevaient en septembre 1970 moins de 100 cruzeiros (1) par mois pour leur activité; plus de 12% recevaient entre 100 et 150 cruzeiros; et plus de 15% gagnaient entre 150 et 200 cruzeiros (salaire minimum en vigueur à l'époque).

... "Dans le secteur primaire, la proportion de ceux qui recevaient moins de 100 cruzeiros par mois atteignait presque les 2/3, étant entendu qu'il faut tenir compte du fait que, dans les activités de culture et d'élevage, une part considérable des revenus est reçue en nature, ainsi que l'a fait remarquer le président de la Fondation IBGE, M. Isaac Kerstensky, dans son rapport au ministre du Plan, M. Reis Veloso.

" Dans les activités industrielles, 12% recevaient moins de 100 cruzeiros; 13% entre 100 et 150; et près de 30% entre 150 et 200. Près de 32% des personnes occupées dans des activités industrielles recevaient entre 200 et 500 cruzeiros par mois, et 13% recevaient plus de 500 cruzeiros. En d'autres termes, près d'1/4 des personnes occupées dans des activités industrielles recevaient moins que le salaire minimum de l'époque; 1/3 recevaient à peu près le salaire minimum; un autre 1/3 entre un et trois salaires minima; et 1/7 plus de trois salaires minima."

(extrait de "O ESTADO DE SÃO PAULO"
du 3/9/72)

(Traduction DIAL)

(1) 100 cruzeiros équivalaient à l'époque à 100 nouveaux francs. Le salaire minimum était de l'ordre de 200 cruzeiros